

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20/11/2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 08 Pouvoirs : 2 Votants : 10

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, TILLEUL Sandrine, WOUTERS Christian, BADIN DE MONTJOYE Morgan, CHERON Yves, PICHON Jocelyne.

ABSENTS EXCUSES : MOUSSON Anne-Marie, MOUTAT-FAUDEMERE Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, LAFOND Jérémy, MARQUES Françoise, BUTET Ludovic.
Arrivée de Jérémy LAFOND à 21 h 15.

ABSENT :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2023

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Yves CHERON

Rappel de l'ordre du jour :

- DETR : demande de subvention pour rechargement des routes
- Boost Communes et Amendes de police
- MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) :
 - ° Rencontre avec les services PMI – CAF – MSA
 - ° Rencontre avec 2 candidates
- Point sur les travaux
- Vœux de la municipalité
- Délibérations : prise de compétence eau potable par Creuse Confluence ; Evolis 23 : transfert de compétence « traitement des déchets » – mise à jour des statuts et transfert de compétence « SPANC » par la Communauté de commune Creuse Sud-Ouest
- Questions diverses : colis de Noël personnes âgées, rencontre avec les présidents d'associations

LIGNE DE TRESORERIE

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que la délibération n° 2023/36 portant sur l'ouverture de la ligne de trésorerie a été rattachée.

L'hypothèse d'une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant de 40 000 € au taux de 4.28 % auprès de la Caisse du Crédit Agricole avait été évoquée dans le cas où le versement des subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et Fonds de Concours de Creuse Confluence n'interviendraient pas rapidement et permettant ainsi de régler la dernière facture de La Colas.

DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Mr Le Maire donne le récapitulatif des travaux de rechargement de routes réalisés en 2023 et le plan de financement définitif :

- Coût HT des travaux : 156 746.00 €
- Subvention DETR (40 %) : 60 277.78 €
- Fonds de concours Creuse Confluence : 9 106.56 €
- Coût restant à la charge de la commune : 87 361.66 € HT

A ce jour, il reste à rentrer :

- le solde de la subvention DETR : 8 811.35 €
- Fonds de concours : 9 106.56 €

Pour le programme 2024, Mr Le Maire donne connaissance des devis pour le rechargement des routes de l'Étang, le Monturet, et village de Châtres :

- Devis COLAS : 48 835.75 € HT
- Devis EUROVIA : 67 102.00 € HT

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise COLAS et sollicite une subvention DETR auprès de la Préfecture ; le dossier devant être déposé pour le 15 décembre.

Délibération n° 2023/37 portant sur la demande de subvention DETR.

CONTRAT BOOST'COMM'UNE

Mr Le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Départemental de la Creuse renouvelle la subvention boost'comm'Une pour la période du 2023/2026.

La somme attribuée à la commune de Soumans s'élève à 26 520 € pour un montant de travaux de 106 080 € HT (taux 25 %).

Mr Le Maire invite les membres présents à réfléchir sur les travaux qui pourraient être programmés.

PRODUITS DES AMENDES DE POLICE

Mr Le Maire fait part du courrier du Conseil départemental de la Creuse informant les collectivités de la dotation d'un montant de 214 026 € à répartir, sur l'ensemble du département, au titre du produit des amendes de police de l'année 2022.

Un dossier sera déposé pour le plan de circulation à l'intérieur du lotissement de l'Arboretum.

MAM (Maison d'Assistants Maternelles)

Mr Le Maire fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 7 septembre dernier avec les services de la PMI (Protection Maternelle Infantile) – CAF (Caisse d'Allocations Familiales) – MSA (Mutualité Sociale Agricole).

Il a notamment été débattu :

- du plan intérieur de la structure ;
- des aides financières susceptibles d'être obtenues pour la commune ;
- des aides financières attribuées aux assistantes maternelles dans le cadre de leur installation ;
- les formations nécessaires aux assistantes maternelles pour l'obtention des agréments.

Mr le Maire rappelle que suite au désistement de 2 candidates une nouvelle annonce a été publiée : rapidement 2 nouvelles personnes ont postulé. Après les avoir rencontrées, elles ont été aussitôt mises en relation avec la première candidate afin de mener leur projet dans de bonnes conditions.

Arrivée de Jérémy LAFOND

POINT SUR LES TRAVAUX

Intervention de Noël Paris qui fait un point sur les travaux réalisés :

- Changement de la porte du restaurant pour un montant de 5 770 € HT ;
- Village de l'Éveil : l'entreprise COLAS réalisera le reste des travaux en début d'année lorsque les conditions météorologiques le permettront ;
- Curage des fossés par les agents communaux, afin d'enlever les projections de terre sur les routes dues à ces travaux, la balayeuse sera passée ;
- Mise à disposition d'un agent + matériel pour une journée de travaux (curage de fossés) sur la commune de Nouhant comme suite à la convention passée entre les 2 communes ;
- Le Conseil départemental de la Creuse procède au curage des fossés sur la RD 7 (route de Treignat) et la RD 64 (route La Chassagne/Bellefaye).

VŒUX DE LA MUNICIPALITE

Ils sont fixés au vendredi 19 janvier à 19 h.

Un kir sera offert accompagné de toasts pris pour moitié à la boulangerie et à Patisstradi.

Invités : tous les habitants de la commune sont invités au travers du bulletin municipal, seront également conviés : le sénateur, les 2 conseillers départementaux, le président de Creuse Confluence, le directeur de la carrière de Montebras, la gendarmerie, les pompiers, les présidents des associations soumanaises, les entreprises qui travaillent pour la commune.

Une carte de vœux sera envoyée dans chaque foyer.

DELIBERATIONS

Mr Le Maire fait part des courriers reçus de Creuse Confluence et d'EVOLIS 23 demandant à chaque commune membre de délibérer sur différents transferts de compétence.

- CREUSE CONFLUENCE :

- Transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de communes Creuse Confluence au 1^{er} janvier 2024.

A l'unanimité, l'Assemblée émet un avis favorable à ce transfert.

Délibération n° 2023/38 portant sur le transfère de la compétence « eau potable » à la Communauté de Communes.

Rappel : délégués titulaires : PARIS Noël, WOUTERS Christian

délégués suppléants : PARNIERE Jean-Claude, BIESSE Pascal

- EVOLIS 23 :

1) transfert de compétence « traitement des déchets » – mise à jour des statuts

Lors de sa dernière séance, le Comité Syndical d'Evolis 23 a accepté :

- Le transfert de la compétence « traitement des déchets » (y compris la prévention) par la communauté de communes Creuse Confluence ;
- L'adhésion et le transfert de la compétence « traitement des déchets » (y compris la prévention) par la communauté de communes Creuse Sud-Ouest (pour la partie de son territoire non adhérente à Evolis 23 ou au SICTOM de Chénérailles) ;
- L'adhésion et le transfert de la compétence « traitement des déchets » (y compris la prévention) par la communauté de communes Creuse Grand Sud
- L'adhésion et le transfert de la compétence « traitement des déchets » (y compris la prévention) par la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine

(pour la partie de son territoire non adhérente au SIVOM d'Auzances ou au SICTOM de Chénérailles) ;

- L'adhésion et le transfert de la compétence « traitement des déchets » (y compris la prévention) par le SICTOM de Chénérailles.

Ces adhésions et transfert de compétences entraînent la modification des statuts d'Evolis 23 et portent en particulier sur la liste des membres du syndicat : le passage de 19 à 23 pour le nombre maximum de membres du bureau, la séparation du collège de vote « déchets » en 2 collèges distincts « collecte » et « traitement » et l'évolution des modalités de financement du service « traitement des déchets ».

A l'unanimité, l'Assemblée émet un avis favorable à ce transfert.

Délibération n° 2023/39 portant sur le transfert de compétence « traitement des déchets » - mise à jour des statuts.

- 2) transfert de compétence « SPANC » par la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest

Le Comité Syndical d'Evolis 23 a accepté le transfert de la compétence « SPANC par la communauté de communes Creuse Sud-Ouest, entraînant de fait un élargissement du périmètre d'intervention du syndicat. Cet élargissement est soumis à l'accord des adhérents actuels d'Evolis 23.

A l'unanimité, l'Assemblée émet un avis favorable à ce transfert.

Délibération n° 2023/40 portant sur le transfert de compétence « SPANC » par la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest

SYNDICAT EST-CREUSE

Mr Le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Est-Creuse qui propose une mutualisation dans la réalisation des diagnostics immobiliers réglementaires pour les logements communaux : les diagnostics sont obligatoires pour toute location ou vente des biens immobiliers et sont valables pendant 10 ans.

Pour ce faire il propose de coordonner un groupement de commande ; les communes intéressées doivent délibérer avant le 31 janvier.

Chaque commune sera libre de commander ses diagnostics au fil de l'eau pendant une période de 3 ans et bénéficiera des conditions tarifaires du groupement.

Les membres présents demandent à adhérer à ce groupement afin d'obtenir des tarifs avantageux et autorise Mr Le Maire à signer la convention.

Délibération n° 2023/41 portant sur l'adhésion au groupement de commandes porté par le Syndicat Mixte Est-Creuse Développement pour la réalisation de diagnostics immobiliers réglementaires sur les logements communaux.

DIVERS

ASSOCIATIONS

Mr Le Maire fait un compte-rendu de la rencontre qui a eu lieu le 28 novembre avec les présidents de chaque association soumanaise. 10 associations étaient représentées.

- Quelques points ont été rappelés concernant l'utilisation de la salle polyvalente ;
- L'organisation d'un forum des associations avec animations a été émise ;
- Il a été proposé d'échanger sur Whatsapp.

ADRESSAGE

Afin d'apporter une aide au secours, des panonceaux seront installés à l'intérieur des villages pour indiquer la direction de la numérotation des habitations.

COLIS DE NOEL

Mr Le Maire fait savoir à l'Assemblée que, cette année, 75 colis seront distribués aux personnes âgées de 75 ans et plus :

- 47 colis simple
- 15 colis couple
- 13 colis EHPAD

La commande a été passée auprès des Mille Sources à Bourganeuf et les chocolats au magasin Vival de Soumans, le tout pour un montant de 2 614 € TTC

La distribution est prévue le 18 et 19 décembre.

REUNION CANTONALE

Chaque année, les conseillers départementaux, Catherine Graveron et Franck Foulon, invitent les maires et adjoints du canton afin de présenter leur activité. Valérie Simonet, présidente du Conseil départemental était présente.

Dans un premier temps, les élus se sont rendus sur le site de la carrière de Montebbras, exploitée par le groupe IMERYS. Le directeur, Monsieur Vialette, leur a présenté l'entreprise. La réunion s'est ensuite poursuivie dans les locaux de la mairie de Lavaufanche où ils ont été accueillis par le maire Patrice Orsal.

Les échanges ont permis d'aborder un premier point concernant la nouvelle répartition des dotations issues des amendes de police. Les communes pourront utiliser ces ressources afin d'améliorer la sécurité routière dans leur espace.

Deuxième point abordé : le conseil départemental renouvelle l'opération Boost'communes qui a pour objet d'aider les petites communes à financer leurs projets. La commune de Soumans pourra bénéficier au titre du programme 2023/2026 de la somme de 26 520 €.

Enfin, a été abordé le thème particulièrement sensible du Revenu de Solidarité Active (RSA). La Présidente du Conseil départementale a fourni à l'assistance des informations utiles et nécessaires pour la compréhension du sujet. Département d'expérience, la Creuse va bénéficier de 28 postes financés entièrement, sur deux années, pour l'accompagnement des personnes bénéficiant du RSA. L'objectif étant d'aider ces personnes à se réinsérer dans le monde du travail et vivre décemment de leur travail.

CONGRES DES MAIRES

Mr Le Maire fait un point sur sa participation, avec Noël Paris, au 105^{ème} congrès de l'Association des Maires de France (AMF) qui s'est déroulé du 21 au 23 novembre à Paris.

Le thème de cette rencontre nationale était explicite : "Communes attaquées, République menacée". En effet les communes sont attaquées lorsque les élus sont agressés, des mairies, des écoles, des services publics sont détruits, lorsque la recentralisation se renforce au détriment de la subsidiarité, lorsque les maires n'ont plus les moyens d'agir.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr Le Maire informe les membres présents qu'un état des lieux financier a été dressé par les services de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) et il en ressort, entre autres, qu'il sera nécessaire de revoir les allocations compensatrices versées aux communes.

SAFER

Intervention de Pascal Biesse

Compte-rendu de la réunion du 18 novembre qui s'est tenue à Guéret

Nouveau président : Fabien Joffre, éleveur de vaches allaitantes et producteur de noix en Dordogne, il succède à Patrice Coutin.

Le plan d'action de la SAFER pour 2022/2028 est :

- renouvellement des générations en agriculture ;
- amélioration des exploitations agricoles ;
- valorisation de la forêt ;
- enjeux environnementaux ;
- accompagnement des projets en milieu rural ;
- transparence et régulation du marché foncier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le Président,
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,
Y.CHERON